

# LA CONSERVATION DES DONNÉES, ÇA C'EST VRAIMENT CEPD

LE 13 JUIN 2011 JEAN MARC MANACH

La directive européenne sur la conservation des données, adoptée aux fins de lutte antiterroriste, est une "atteinte massive à la vie privée", estime le Contrôleur européen à la protection des données.

Peter Hustinx, le contrôleur européen à la protection des données personnelles (CEPD), vient de proposer à la Commission européenne, dans un **communiqué (.pdf)** publié le 31 mai dernier, d'"abroger" la directive européenne sur la conservation des données, qui oblige les fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) et les opérateurs téléphoniques à conserver les traces de ce que font les citoyens sur les réseaux de télécommunication, au motif qu'elle "ne répond pas aux exigences de protection des données personnelles".



A la manière d'une CNIL européenne, le CEPD a pour "objectif général de veiller à ce que les institutions et les organes communautaires respectent le droit à la vie privée". Ce pour quoi, en décembre dernier, Peter Hustinx avait déjà **qualifié (.pdf)** cette **directive sur la conservation des données**, adoptée en 2006 en réaction aux attentats de Madrid et de Londres, d'"atteinte massive à la vie privée", et qu'elle constituait "sans aucun doute l'instrument le plus préjudiciable au respect de la vie privée jamais adopté par l'Union européenne eu égard à son ampleur et au nombre de personnes qu'elle touche" :



**Conserver les données relatives aux communications et les données de positionnement de tous les citoyens de l'Union européenne, chaque fois qu'ils utilisent leur téléphone ou internet, constitue une énorme ingérence dans le droit au respect de la vie privée de la population.**

**En fait, la question qui se pose n'est pas de savoir si l'accès à certaines données de la téléphonie et de l'Internet peut être nécessaire pour lutter contre des crimes graves, mais si cet objectif nécessite que les données relatives au trafic des communications de l'ensemble des citoyens soient conservées systématiquement pour des périodes allant jusqu'à deux ans ?**



Le contrôleur européen à la protection des données s'étonnait de voir que, 7 ans après son adoption, aucun des États membres, pas plus que la Commission européenne, n'avait démontré l'efficacité de la directive, se permettant même d'exprimer "des doutes quant au fait que des preuves convaincantes seront fournies concernant la nécessité de conserver des données à une si grande échelle" :

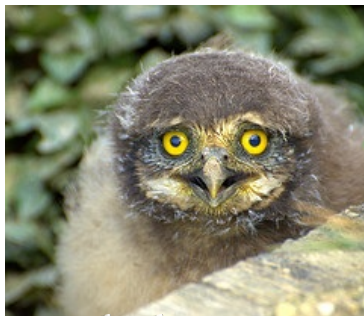


**L'heure est venue de fournir suffisamment de preuves pour étayer cet argument. Sans ces preuves, la directive sur la conservation des**

**données devrait être retirée ou remplacée par un instrument plus ciblé et moins invasif remplissant les exigences de nécessité et de proportionnalité.**



## Une “alternative” : l’“abrogation”



Après analyse du récent rapport d'évaluation de la Commission européenne sur la directive sur la conservation des données (voir **La France, championne d'Europe de la surveillance des télécommunications**), le CEPD estime aujourd'hui que *“la directive ne répond pas aux exigences fixées par le droit fondamental à la protection de la vie privée et des données, en particulier pour les raisons suivantes”* :



***la nécessité de la conservation des données telle que fixée par la directive n'a pas été clairement démontrée ;  
la conservation des données pourrait être réglementée de façon moins intrusive ;  
la directive laisse une trop grande marge de manœuvre aux Etats membres quant aux finalités pour lesquelles les données peuvent être utilisées, et sur qui peut accéder aux données et sous quelles conditions.***



De fait, si la directive a initialement été adoptée aux fins de lutte contre le terrorisme, de nombreux pays l'ont étendu à bien d'autres crimes et délits, la France allant même jusqu'à l'utiliser dans le cadre de la *“protection de la propriété intellectuelle”*.



Trois pays (Roumanie, Allemagne et République tchèque) ont annulé leurs transpositions en droit interne de la directive *“au motif qu'elles étaient inconstitutionnelles”*, la Cour suprême de la République de Chypre ayant de son côté déclaré **anticonstitutionnelle** l'accès aux données des personnes n'ayant pas été condamnées.

Dans le **rapport (.pdf, en)**, plus long, consacré à cette prise de position, Peter Hustinx en arrive à la conclusion qu'*“il est désormais clair que la directive sur la conservation des données ne peut plus continuer à exister dans sa forme actuelle”*.

Il appelle donc aujourd'hui la Commission à *“examiner plus en avant le caractère nécessaire et proportionnel de la directive, et en particulier de considérer des moyens alternatifs, moins intrusifs, pour la vie privée”*, quitte à l'abroger :



***Le CEPD demande à la Commission d'envisager sérieusement toutes les options possibles dans ce nouveau processus, y compris la possibilité d'abroger la directive.***



Si fort soit-il, l'avis du CEPD, chargé de conseiller la Commission européenne, le Parlement

européen et le Conseil "sur les nouvelles propositions de législation et autres initiatives ayant un impact sur la protection des données" n'est que **consultatif** : "L'objectif est de veiller à la préservation des droits fondamentaux des citoyens européens en matière de protection de la vie privée et des données personnelles". Quelles que soient l'ampleur des atteintes aux droits fondamentaux qu'il peut dénoncer, rien n'oblige la Commission européenne à s'y conformer.



Retrouvez l'intégralité des articles de **cette "une"** spéciale surveillance :

**Le fichier français des passagers aériens ne respecte pas la loi informatique et libertés**

**La conservation des données, ça c'est vraiment CEPD**

**SWIFT, ou l'espionnage légalisé des flux financiers par les USA**

**La France, championne d'Europe de la surveillance des télécommunications**

*Le jeu de mot du titre vous intrigue ? C'est que vous ne connaissez pas cette vidéo, qui a pas mal buzzé l'an passé : **Ça, c'est vraiment PD** .*

Photos de chouettes (symbole de la **Brigade de renseignement**, qui chapeaute les unités militaires françaises de guerre électronique) CC **Johan J.Ingles-Le Nobel, Vicki's Nature, Left Hand, Dario Sanches, mereco**.

**LDB**

le 14 juin 2011 - 12:18 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Owls are not what they seem !*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**SFDSFDSF**

le 14 juin 2011 - 12:22 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Peter Hustinx, le contrôleur européen à la protection des données personnelles (CEPD), vient de proposer à la Commission européenne, dans un communiqué (.pdf) publié le 31 mai dernier, d'"abroger" la directive européenne sur la conservation des données, qui oblige les fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) et les opérateurs téléphoniques à conserver les traces de ce que font les citoyens sur les réseaux de télécommunication, au motif qu'elle "ne répond pas aux exigences de protection des données personnelles".*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

## BILTO

le 15 juin 2011 - 10:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cette référence à la comptine homophobe qu'on a vu paraître sur le web il y a quelques mois est vraiment indigne de la qualité journalistique d'Owni.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## SOCRATE

le 13 septembre 2011 - 22:26 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Protection des données ? Protéger la vie privée ? Franchement tout le monde se masturbe intellectuellement sur ces notions et en même temps se déverse bien allègrement sur les réseaux sociaux ! quelle niaiserie...

Par contre le terrorisme qui est quand même un soit-disant "prétexte" à des lois liberticides... il ne serait qu'un vague épouvantail ?

Franchement je pense que beaucoup trop de monde dans nos pays industrialisés ne connaissent que confort, sécurité, et tout le monde est "gavé" de tout.... Ceux qui ont voyagé un peu sur notre petite planète se sont peut-être rendus compte que la réalité n'est pas si rose et même si l'ambiance est assez sereine par chez nous, qui est prêt à crier et à jurer qu'il est prêt à faire abstraction des menaces qui peuvent peser sur la tête de ses enfants ? Moi mes enfants j'y tiens et je leur apprend comment protéger leur identité sur le net.... Ca c'est responsable. Pour ma part je suis responsable de mes navigations Internet, je n'ai rien à cacher et si mon FAI en garde les historiques ça ne me fait ni chaud ni froid.

Par contre le fait de savoir qu'on se préoccupe des divers moyens qui peuvent exister pour protéger la vie privée des terroriste, ça me dérange un peu au niveau des entourmures.... le droit d'avoir une vie privée c'est quand même un peu différent du droit d'être terroriste et du droit d'être impuni pour ces gens là...non ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## 5 pings

Mohammed Merah n'a pas été identifié grâce à une loi | BUG BROTHER le 27 mars 2012 - 11:51

[...] personnelles (CEPD), cette surveillance généralisée et préventive de nos données de connexions constitue "sans aucun doute l'instrument le plus préjudiciable au respect de la vie privée jamais adopté [...]

Mohammed Merah n'a PAS été identifié grâce à une loi antiterroriste... « Ligue des droits de l'homme le 28 mars 2012 - 17:44

[...] personnelles (CEPD), cette surveillance généralisée et préventive de nos données de connexions constitue "sans aucun doute l'instrument le plus préjudiciable au respect de la vie privée jamais [...]

Mohammed Merah n'a PAS été identifié grâce à une loi antiterroriste, mais grâce à un logiciel libre | Neo IGS Police Nationale le 30 mars 2012 - 17:45

[...] personnelles (CEPD), cette surveillance généralisée et préventive de nos données de connexions constitue "sans aucun doute l'instrument le plus préjudiciable au respect de la vie privée jamais [...]

Mohammed Merah n'a PAS été identifié grâce à une loi antiterroriste, mais grâce à un logiciel libre | Sauvons la Liberté – Save Freedom le 30 mars 2012 - 21:15

[...] (CEPD), cette surveillance généralisée et préventive de nos données de connexions constitue "sans aucun doute l'instrument le plus préjudiciable au respect de la vie privée jamais [...]

Tout le monde à droit à son 1/4h d'anonymat | BUG BROTHER le 2 novembre 2012 - 9:11

*[...] Par ailleurs, le RIP Act britannique, tout comme la Loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) en France, adoptés dans la foulée du 11 septembre 2001, obligent les FAI à garder les traces de ce que font les internautes... au cas où, une traçabilité généralisée confirmée par une directive européenne de 2006 sur la "conservation des données de connexion" qualifiée, par le Contrôleur européen à la protection des données, qui appelle à son abrogation, d'"atteinte massive à la vie privée" (voir La France, championne d'Europe de la surveillance des télécommunications & La conservation des données, ça c'est vraiment CEPD). [...]*